

tion, et notre esprit à la vérité, c'est sous la main, sous la parole, sous le poids de l'amour maternel que ce prodige s'accomplit.

L'enfance disparaît bien vite, et la jeunesse s'annonce avec ses instincts de liberté. L'éducation devient plus périlleuse sans cesser d'être nécessaire; toute puissance nous pèse comme un joug. Une seule demeure, si non intacte, du moins respectée. Nous entendons encore la vérité de la bouche d'une mère aimée de Dieu; son regard n'a pas perdu toute autorité; son reproche n'est pas sans aiguillon pour causer le remords, et quand elle est tout-à-fait désarmée, ses larmes lui restent comme un dernier commandement auquel nous ne résistons pas. Elle se fraye à notre insu des passages qui conduisent aux endroits les plus secrets de notre cœur, et nous sommes étonnés de l'y trouver au moment où nous nous croyons seuls. Vertu singulière se survivant à elle-même, et qui atteste dans ses débris même à quelles sources efficaces Dieu l'avait trempée!

Quand la mère finit, l'épouse commence. L'homme est maître à son tour, mais sa magistrature n'exclut pas celle qu'il donne sur lui-même, et son cœur obéit d'autant mieux que sa pensée commande avec un empire qui n'est pas disputé. La fougue de la jeunesse s'est apaisée; l'homme ne souhaite plus l'indépendance comme un bien qui passe tous les autres; et qui le met en possession de lui-même; il se possède assez, il est sûr de son pouvoir, il retourne vers la douceur de l'enfance par la pente de sa volonté et le poids même de la vie. L'amitié lui manque, il n'a plus d'égaux; et qui n'a besoin d'égaux? Qui n'a besoin d'une personne assez tendre pour commander, assez dévouée pour dire la vérité? L'homme la demande à l'épouse, après l'avoir eue de sa mère; il recherche autant l'autorité qu'il l'a crainte un moment. Il l'accepte du moins sans résistance, parce que l'amour en fait le fond, et qu'il y puise les consolations de chaque jour contre les amertumes de la maternité. Car la vie devient sévère en déclinant vers le soir; les déceptions abondent; la lumière des choses se ternit; les soucis creusent le front, et l'ambition même, lassé du succès, laisse échapper ce cri de la vanité trompée:

Mon cœur lassé de tout demandait une erreur

Qui vint de mes ennuis chasser la nuit profonde,

Et qui me consolât sur le trône du monde :

*A continuer.*

Il est des préceptes comme des graines, ce sont de petites choses qui font beaucoup; si l'esprit qui les reçoit a de la disposition à bien apprendre, il ne faut point douter que de sa part il ne contribue à la génération, et n'ajoute beaucoup à ce qu'il aura recueilli.

MALHERBE.

DISSERTATION lue devant l'Association des Instituteurs du district de Québec, dans la séance du 7 mars 1846.

Suite et fin.

10. La correction doit être pure, c'est-à-dire quand au motif qu'on doit avoir en corrigeant. On doit se proposer d'abord la gloire de Dieu, en détournant du mal celui que l'on corrige et en le portant vers le bien. En second lieu, on doit se proposer l'amendement de celui qu'on corrige. En sorte qu'on ne doit apercevoir aucune aigreur, aucune antipathie ni aucune colère dans celui qui corrige, mais seulement une ferme détermination d'accomplir un devoir. Si vous vous sentez ému, suspendez la correction jusqu'à ce que votre émotion soit calmée. Il n'en résultera que du bien et pour vous et pour celui que vous corrigez.

20. Elle doit être charitable. On ne doit corriger un enfant, seulement parce qu'on l'aime. Il en doit être de l'instituteur comme du médecin, qui semble tourmenter son patient, mais qui ne per-écute que la maladie. Le médecin ne fait souffrir celui qu'il aime, dit St. Augustin, que parce qu'il aime celui qui souffre. La rigueur qu'un instituteur est forcé d'employer contre ses élèves est une grâce qu'il leur accorde. Les châtimens qu'il leur inflige sont des remèdes contre les vices qui commencent à croître dans leur cœur.

30. Elle doit être juste. En effet, un châtiment suppose naturellement une offense. C'est pour cela, qu'on ne devrait corriger que pour des fautes certaines. Et permettez-moi de dire ici, que c'est un défaut assez commun chez quelques instituteurs, de punir les enfants sous de simples soupçons. Il suffit qu'un hypocrite vienne décharger auprès d'un maître, la haine qu'il nourrit contre quelques-uns de ses compagnons, pour que celui-ci punisse sans aucun autre examen celui qui vient d'être dénoncé.

40. Elle doit être convenable. C'est ici que le maître a besoin d'être guidé d'une grande délicatesse. Il faut qu'il ait égard aux circonstances, aux caractères des enfants, aux différentes situations dans lesquelles ils se trouvent; et même jusqu'à un certain point aux dispositions des parents.

Il faut que la punition soit bien proportionnée au délit et au but qu'on se propose, c'est-à-dire qu'il faudrait dire, que la punition peut être moindre, plus égale, mais jamais plus grande que l'offense.

50. Elle doit être modérée. En principe général, on peut dire qu'il ne convient pas de punir sur le champ; d'abord parce que cela troublerait l'ordre de la classe, ensuite parce qu'il est bien rare que le maître et l'élève soient tous deux disposés dans ce moment, l'un à donner la punition et l'autre à la recevoir avec de bonnes dispositions. Il est certain qu'une correction précipitée exposerait l'instituteur à agir contre la justice et à ne pas procurer à l'enfant tout le bien qu'il se propose.

60. Elle doit être paisible. C'est-à-dire quelle doit être faite sans trouble,

sans désordre, sans bruit et sans se fâcher, on devrait la faire généralement en silence ou au moins parler très-bas.

70. Enfin elle doit être prudente. C'est encore ici que l'instituteur doit s'assurer des dispositions de l'enfant qu'il punit, c'est en vain qu'il essaiera de punir un enfant irrité, obstiné et revêlé, qui ne sent pas encore le mal qu'il a fait, celui qui commet une faute, a besoin de sa réflexion pour la reconnaître, et pour juger du tort qu'il a eu d'agir ainsi. Et le maître, naturellement ému à la vue du mal qui vient de se commettre, a besoin de réfléchir, lui aussi, avant d'appliquer le remède. Du reste il est reconnu que la correction produit d'autant plus d'effet qu'elle est plus rare. Si elle est fréquente, si à la moindre infraction, le maître châtie, les élèves s'y accoutument et elle perdra de son efficacité. Delà, le proverbe anglais: *Too much of a thing, is good for nothing.*

Il me reste maintenant un mot à dire sur les qualités que doit avoir la correction pour être salutaire à celui qui la reçoit.

10. Elle doit être volontaire; c'est-à-dire qu'elle doit être reçue volontairement de la part du coupable. C'est pour cette raison qu'il faut lui donner le temps de réfléchir. Le maître pourra se servir de divers motifs pour engager l'enfant à accepter la punition de bon cœur. Il pourra lui représenter la grandeur de sa faute et la nécessité où il se trouve de la réparer tant pour son propre avantage que pour celui de ses compagnons qu'il a scandalisés.

20. Elle doit être respectueuse: L'enfant doit reconnaître l'obligation où est le maître de le punir et pour la même raison celle où il se trouve d'obéir.

30. Elle doit être calme. L'enfant doit la recevoir en silence, et éviter les mutineries, les criailleries et les plaintes. Autrement il ferait voir qu'il ne la reçoit pas volontairement. Le maître de son côté doit éviter tout air courroucé, toute espèce de vocifération et se tenir dans les formes d'une juste modération, gardant un air de douceur mêlé de fermeté.

De tout ce que je viens de dire sur la douceur et la fermeté, vertus si nécessaires aux instituteurs, il est aisé de conclure que ces deux vertus ne les empêchent pas de parvenir au but qu'il se proposent en corrigeant; mais qu'au contraire elles sont les seules voies qui les y conduisent sûrement. Il importe beaucoup à l'instituteur de faire comprendre à ses écoliers qu'il ne les châtie que parce qu'il les aime. Il doit leur parler souvent de la vertu, et du bonheur que l'on a de la pratiquer quand on est jeune. Combien il est important pour eux de déraciner de leur cœur les mauvaises inclinations naissantes, combien les habitudes contractées dans la jeunesse sont difficiles à corriger, combien l'ignorance rend l'homme malheureux sur la terre, combien au contraire l'éducation nous donne de jouissances, dans quelle considération elle nous place vis-à-vis de nos semblables.

Le maître doit s'abstenir de plus, de tout ce qui ressentirait le causticité et l'ironie. Il faut avouer que c'est un défaut assez commun chez plusieurs instituteurs, que de tourner en ridicule les défauts des enfants. Ce seul défaut est plus que suffisant pour rendre vains et inutiles tous les efforts de leur zèle. L'enfant indisposé contre son maître, ne recevra jamais qu'avec répugnance, non seulement ces corrections mais encore ses leçons. Il se souviendra toute sa vie que son maître a eu l'impolitesse, je dirai même la bassesse de ridiculiser ses défauts, plutôt que de le reprendre charitablement et d'avoir pour lui tous les soins et toute l'âme d'un père.

Enfin dit le bienheureux J. B. de la Salle, il faut éviter que les corrections ne soient pas précipitées, indiscrettes et brutales, ou portées au delà des bornes de la justice et de la charité.

Ma tâche est maintenant remplie. J'ai exposé, bien imparfaitement il est vrai, les différents motifs qui doivent nous engager à employer les influences morales jointes aux châtimens corporels, dans la correction des enfants. Je vous ai montré que l'un ou l'autre de ces moyens était insuffisant quand il était employé seul. Je vous ai exposé ensuite les différentes conditions que doit avoir la correction pour être salutaire et à celui qui la donne et à celui qui la reçoit. J'ai suivi exactement l'ordre donné par le bienheureux J. B. de la Salle et expliqué plus tard par Agathon dans un petit ouvrage intitulé:

*Les douze vertus d'un bon maître,* ouvrage précieux, qui devrait se trouver entre les mains de tous les instituteurs. En tout ceci, messieurs, je me suis moins proposé notre institution que l'accomplissement d'un devoir, comme membre de l'Association des Instituteurs du district de Québec, devoir, au reste que je me ferai toujours un honneur de remplir. Il serait téméraire pour moi de prétendre donner des leçons à ceux qui furent mes devanciers dans la carrière de l'enseignement. Qu'aurais-je à dire, moi qui ne fais que débiter, à ceux qui ont blanchi dans le noble mais pénible état de précepteur de la jeunesse, et qui méritent si bien la confiance que leurs concitoyens reposent en eux? Encore une fois, messieurs je vous prie de ne voir en ceci que l'expression de mon obéissance aux règles de notre association et le désir d'être utile à ceux qui se sentiraient appelés à diriger une école primaire.

Il me reste encore un vœu à faire, c'est de voir prospérer notre jeune association. Déjà le peu que nous avons fait a eu du retentissement. Des hommes, haut placés dans la société, ont applaudi à notre entreprise et ont daigné la favoriser. Espérons que les hommes instruits et surtout les amis de l'éducation, nous aideront de leurs lumières. Le gouvernement, il faut l'espérer donnera avant peu, à des sociétés semblables l'encouragement qu'elles sont en droit d'attendre de lui.

Pour nous, marchons toujours vers l'amélioration et les progrès. *Union, perfectionnement, et progrès,* telle doit être notre devise.